

Compte-rendu de Juillet

Présents : Mmes PALLOT. BOLAND. GRONFIER. COGNARD. NAULIN. MM. CHIERICI. HASSLER. LADROUE. PALLOT. SCHUSTER. LORTON. MARLOT. DEMORTIERE.

M. TOUILLON et Mme NAULIN sont arrivés à 8h15.

Absente excusée : Mme DESBROSSES

M. PALLOT est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00 par Madame le Maire, elle demande l'approbation du compte rendu de la réunion du 04 juin 2009, chaque conseiller en a reçu un exemplaire. En l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – REMPLACEMENT CHAUDIERES

Mme NAULIN et M. TOUILLON n'étant pas arrivés, ils n'ont pas pris part à cette délibération.

Ont été consultés pour l'installation de 2 chaudières gaz avec séparation des circuits, une pour la halte garderie, une pour le logement communal à l'étage, les entreprises JOUTY, GARNIER, DESBROSSES et PORTERAT. L'entreprise GARNIER a décliné l'offre. Ont répondu l'entreprise DESBROSSES, qui a remis un devis complet arrêté à 7 224.20 € HT et l'entreprise PORTERAT qui a remis un devis moins précis s'élevant à 7 305.50 € HT pour un même matériel. Mme le Maire propose de retenir l'entreprise DESBROSSES la mieux disante. Le Conseil accepte à l'unanimité.

2 – ACHAT MOBILIER BIBLIOTHEQUE

L'activité de la bibliothèque augmente, les points lectures se multiplient sur le territoire de la CCNC ce qui provoque la nécessité de l'achat de rangement pour les ouvrages supplémentaires.

Madame le Maire propose l'achat d'une étagère à la société Espace & Fonctions assortie au mobilier en place pour un coût de 701 € HT. Le Conseil accepte à l'unanimité.

3 – CONTRAT REX ROTARY

Le dépassement des quotas de photocopies prévus au contrat actuel entraîne une nouvelle proposition du fournisseur REX ROTARY. Un nouveau copieur serait installé à la Mairie et le matériel actuel du secrétariat remplacerait celui du groupe scolaire. Le contrat de location avec maintenance s'élèverait à 1 155 € HT/trim. Madame le Maire demandera à la société la possibilité de coupler le fax au photocopieur sans supplément de prix. Le Conseil accepte la proposition à cette condition.

4 – MODIFICATION STATUTS CCNC

Après délibération, le Conseil accepte sur proposition de Madame le Maire la modification des statuts de la communauté de communes. Dans les compétences aménagement de l'espace, ajouter schéma de cohérence territoriale (SCOT) dans le cadre du pays Charolais.

5 – ABONNEMENT EAU – BRANCHEMENT DE JARDIN

Suite à une demande d'un particulier, le Conseil donne son accord pour la création de branchement de jardin. Celui-ci sera calqué sur le mode d'un branchement agricole. Prime fixe annuel : 12.20 €. Prix du m3 d'eau : 0.55 € hors taxes réglementaires. Le branchement comprenant l'acheminement de la conduite au compteur en limite de propriété jusqu'à concurrence de 15 ml sera facturé 807 € (au-delà des 15 ml les ml supplémentaires seront facturés en sus).

6 – REMBOURSEMENT HEURES AGENT COMMUNAL/CCNC

L'agent communal affecté à la déchetterie a participé à une formation spécifique sous la forme d'un stage de 4 jours. Le Conseil décide de demander à la CCNC le remboursement du salaire brut de l'agent et des charges durant ces 4 jours soit la somme de 296.72 €.

7 – REMBOURSEMENT LOCATION MILLE CLUB

Après délibération le Conseil accepte de rembourser la location du Mille Club à Mme BENZEROUAL pour cas de force majeure (accident de sa fille).

8 – INDEMNITES CONSEIL PERCEPTEURS

Après délibération, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil accepte de verser les indemnités à M. COMBROUZE et Mme MICOLLIER au même taux que pour l'ancien percepteur et au prorata du temps passé.

9 – CONVENTION EAU VEOLIA

A la lecture du projet de convention avec la CCM concernant la fourniture d'eau réciproque entre les deux parties de la CCM vers la commune au Minerai (pour 3 habitations) et de la commune vers la CCM au lieu-dit Montchanin (pour des problèmes de pression). Le Conseil propose de retravailler la convention sur certains aspects techniques et tarifaires. M. LORTON propose une réunion de la commission avec Véolia et la CCM. Le Conseil accepte l'ajournement de la signature de la convention.

10 – PARTICIPATION COMMUNE DE ST BONNET AU TRANSPORT SCOLAIRE

Suite au désengagement du Conseil Général pour le subventionnement des transports scolaires et garderies, le manque à gagner sera de l'ordre de 8 000 €. Concernant les élèves de ST BONNET transportés à l'école de PALINGES, Madame le Maire propose la reconduction de la participation de ST BONNET de 945 € à laquelle sera ajoutée une participation de 50 € par enfant sachant que mathématiquement l'augmentation correspondrait à 120 € par enfant. Le Conseil approuve la proposition de Madame le Maire.

11 – VENTE TERRAIN ZONE ARTISANALE

M. MICHAUD, entreprise de mécanique agricole désire transférer son activité sur la zone artisanale. Pour cela il désire acquérir une parcelle de 4 250 m². Sachant que M. LORTON ancien maire avait proposé début 2008 de céder à M. MICHAUD une parcelle de 1 585 m² à l'Euro symbolique. Il ne reste qu'à fixer le prix de 2 665 m² complémentaires. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil accepte de proposer le prix de 1.60 € le m². Prix fixé par délibération du 27/12/2005 et pour ne pas créer d'antécédent. Le prix global sera donc de 4 265 €. A charge pour la commune de créer un deuxième accès en allongeant le chemin qui conduit à la déchetterie.

12 – SUBVENTION OS MOUTON CHAROLLAIS

Une demande de M. BURTIN, Président de l'OS Mouton Charollais, pour l'organisation du concours national du 14 août 2009 a été reçue en Mairie.

La commune est sollicitée pour aider à l'organisation.

Le Conseil accepte :

- de mettre à disposition du personnel communal pour le transport du matériel du comité des fêtes de Charolles et l'installation des barrières
- de mettre à disposition les barrières de la commune
- que les organisateurs barrent la route pour la journée du 14 août
- de mettre à disposition le mille club et la salle polyvalente en cas de pluie
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 €
- de prendre en charge 20 repas

13 – QUESTIONS DIVERSES

13-1 : La commission de sécurité lors de son passage à la salle ESPACE préconise le nettoyage complet du système d'aspiration de la cuisine (hotte+filtres+conduit). L'entreprise ASEPTEO fera le travail pour un coût de 574.08 € TTC sous forme d'un contrat annuel. M. HASSLER propose de dénoncer en temps voulu le contrat pour ne pas être obligé de renouveler chaque année cette opération avec cette même société. Le Conseil accepte.

13-2 : L'association Vie Libre, qui aide les malades alcooliques, après une rencontre avec Mme le Maire, demande de pouvoir disposer d'un local pour quelques heures par semaine pour les personnes du canton. Le Conseil accepte ainsi qu'un crédit de 100 à 200 copies pour cette année.

13-3 : Madame le Maire commente le compte rendu de la commission vie scolaire.

13-4 : M. LADROUE fait un compte rendu des activités du CMJ.

13-5 : Demande de M. TOUILLON un passage piéton matérialisé en face du cabinet médical. Une demande sera faite à la DDE groupée avec celui du musée demandé par le CMJ.

13-6 : Madame le Maire propose d'étudier une solution pour cacher et protéger les points de regroupement du lotissement du Val Fleuri.

13-7 : M. HASSLER informe le Conseil du passage de la commission départementale de fleurissement le mardi 28 juillet.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée.

Présents : Mmes PALLOT. BOLAND. GRONFIER. COGNARD. NAULIN. MM. CHIERICI. HASSLER. LADROUE. PALLOT. SCHUSTER. LORTON. MARLOT. DEMORTIERE.

M. TOUILLON et Mme NAULIN sont arrivés à 8h15.

Absente excusée : Mme DESBROSSES

M. PALLOT est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00 par Madame le Maire, elle demande l'approbation du compte rendu de la réunion du 04 juin 2009, chaque conseiller en a reçu un exemplaire. En l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité ♦♦.

1 – REMPLACEMENT CHAUDIERES

Mme NAULIN et M. TOUILLON n'étant pas arrivés, ils n'ont pas pris part à cette délibération.

Ont été consultés pour l'installation de 2 chaudières gaz avec séparation des circuits, une pour la halte garderie, une pour le logement communal à l'étage, les entreprises JOUTY, GARNIER, DESBROSSES et PORTERAT. L'entreprise GARNIER a décliné l'offre. Ont répondu l'entreprise DESBROSSES, qui a remis un devis complet arrêté à 7 224.20 € HT et l'entreprise PORTERAT qui a remis un devis moins précis s'élevant à 7 305.50 € HT pour un même matériel. Mme le Maire propose de retenir l'entreprise DESBROSSES la mieux disante. Le Conseil accepte à l'unanimité.

2 – ACHAT MOBILIER BIBLIOTHEQUE

L'activité de la bibliothèque augmente, les points lectures se multiplient sur le territoire de la CCNC ce qui provoque la nécessité de l'achat de rangement pour les ouvrages supplémentaires.

Madame le Maire propose l'achat d'une étagère à la société Espace & Fonctions assortie au mobilier en place pour un coût de 701 € HT. Le Conseil accepte à l'unanimité.

3 – CONTRAT REX ROTARY

Le dépassement des quotas de photocopies prévus au contrat actuel entraîne une nouvelle proposition du fournisseur REX ROTARY. Un nouveau copieur serait installé à la Mairie et le matériel actuel du secrétariat remplacerait celui du groupe scolaire. Le contrat de location avec maintenance s'élèverait à 1 155 € HT/trim. Madame le Maire demandera à la société la possibilité de coupler le fax au photocopieur sans supplément de prix. Le Conseil accepte la proposition à cette condition.

4 – MODIFICATION STATUTS CCNC

Après délibération, le Conseil accepte sur proposition de Madame le Maire la modification des statuts de la communauté de communes. Dans les compétences aménagement de l'espace, ajouter schéma de cohérence territoriale (SCOT) dans le cadre du pays Charolais.

5 – ABONNEMENT EAU – BRANCHEMENT DE JARDIN

Suite à une demande d'un particulier, le Conseil donne son accord pour la création de branchement de jardin. Celui-ci sera calqué sur le mode d'un branchement agricole. Prime fixe annuel : 12.20 €. Prix du m3 d'eau : 0.55 € hors taxes réglementaires. Le branchement comprenant l'acheminement de la conduite au compteur en limite de propriété jusqu'à concurrence de 15 ml sera facturé 807 € (au-delà des 15 ml les ml supplémentaires seront facturés en sus).

6 – REMBOURSEMENT HEURES AGENT COMMUNAL/CCNC

L'agent communal affecté à la déchetterie a participé à une formation spécifique sous la forme d'un stage de 4 jours. Le Conseil décide de demander à la CCNC le remboursement du salaire brut de l'agent et des charges durant ces 4 jours soit la somme de 296.72 €.

7 – REMBOURSEMENT LOCATION MILLE CLUB

Après délibération le Conseil accepte de rembourser la location du Mille Club à Mme BENZEROUAL pour cas de force majeure (accident de sa fille).

8 – INDEMNITES CONSEIL PERCEPTEURS

Après délibération, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil accepte de verser les indemnités à M. COMBROUZE et Mme MICOLLIER au même taux que pour l'ancien percepteur et au prorata du temps passé.

9 – CONVENTION EAU VEOLIA

A la lecture du projet de convention avec la CCM concernant la fourniture d'eau réciproque entre les deux parties de la CCM vers la commune au Minerai (pour 3 habitations) et de la commune vers la CCM au lieu-dit Montchanin (pour des problèmes de pression). Le Conseil propose de retravailler la convention sur certains aspects techniques et tarifaires. M. LORTON propose une réunion de la commission avec Véolia et la CCM. Le Conseil accepte l'ajournement de la signature de la convention.

10 – PARTICIPATION COMMUNE DE ST BONNET AU TRANSPORT SCOLAIRE

Suite au désengagement du Conseil Général pour le subventionnement des transports scolaires et garderies, le manque à gagner sera de l'ordre de 8 000 €. Concernant les élèves de ST BONNET transportés à l'école de PALINGES, Madame le Maire propose la reconduction de la participation de ST BONNET de 945 € à laquelle sera ajoutée une participation de 50 € par enfant sachant que mathématiquement l'augmentation correspondrait à 120 € par enfant. Le Conseil approuve la proposition de Madame le Maire.

11 – VENTE TERRAIN ZONE ARTISANALE

M. MICHAUD, entreprise de mécanique agricole désire transférer son activité sur la zone artisanale. Pour cela il désire acquérir une parcelle de 4 250 m². Sachant que M. LORTON ancien maire avait proposé début 2008 de céder à M. MICHAUD une parcelle de 1 585 m² à l'Euro symbolique. Il ne reste qu'à fixer le prix de 2 665 m² complémentaires. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil accepte de proposer le prix de 1.60 € le m². Prix fixé par délibération du 27/12/2005 et pour ne pas créer d'antécédent. Le prix global sera donc de 4 265 €. A charge pour la commune de créer un deuxième accès en allongeant le chemin qui conduit à la déchetterie.

12 –SUBVENTION OS MOUTON CHAROLLAIS

Une demande de M. BURTIN, Président de l'OS Mouton Charollais, pour l'organisation du concours national du 14 août 2009 a été reçue en Mairie.

La commune est sollicitée pour aider à l'organisation.

Le Conseil accepte :

- de mettre à disposition du personnel communal pour le transport du matériel du comité des fêtes de Charolles et l'installation des barrières
- de mettre à disposition les barrières de la commune
- que les organisateurs barrent la route pour la journée du 14 août
- de mettre à disposition le mille club et la salle polyvalente en cas de pluie
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 €
- de prendre en charge 20 repas

13 – QUESTIONS DIVERSES

13-1 : La commission de sécurité lors de son passage à la salle ESPACE préconise le nettoyage complet du système d'aspiration de la cuisine (hotte+filtres+conduit). L'entreprise ASEPTEO fera le travail pour un coût de 574.08 € TTC sous forme d'un contrat annuel. M. HASSLER propose de dénoncer en temps voulu le contrat pour ne pas être obligé de renouveler chaque année cette opération avec cette même société. Le Conseil accepte.

13-2 : L'association Vie Libre, qui aide les malades alcooliques, après une rencontre avec Mme le Maire, demande de pouvoir disposer d'un local pour quelques heures par semaine pour les personnes du canton. Le Conseil accepte ainsi qu'un crédit de 100 à 200 copies pour cette année.

13-3 : Madame le Maire commente le compte rendu de la commission vie scolaire.

13-4 : M. LADROUE fait un compte rendu des activités du CMJ.

13-5 : Demande de M. TOUILLON un passage piéton matérialisé en face du cabinet médical. Une demande sera faite à la DDE groupée avec celui du musée demandé par le CMJ.

13-6 : Madame le Maire propose d'étudier une solution pour cacher et protéger les points de regroupement du lotissement du Val Fleuri.

13-7 : M. HASSLER informe le Conseil du passage de la commission départementale de fleurissement le mardi 28 juillet.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée.